



Incendie - Équipier de 2^{ème} intervention (ESI)

Débutant et/ou confirmé
Santé et sécurité au travail



www.ocsformation.fr

P024



Objectif de formation

Acquérir les principes fondamentaux de lutte contre le feu.



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable d'(e) :

- Réagir lors d'un début d'incendie
- Alerter
- Mettre en place les moyens de première intervention
- Identifier les risques susceptibles de déclencher l'évacuation si nécessaire



Méthodes pédagogiques

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.



Public concerné

Toute personne désignée par son entreprise, devant notamment encadrer les équipiers de première intervention au sein de son entreprise.



Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans.
Etre médicalement apte.
Avoir suivi la formation Equipier de première intervention.



Évaluation

Evaluation pratique



Durée

2 heures



Nombre de participants

Jusqu'à 10 stagiaires maximum



Coût

Intra-entreprise : nous consulter



Moyens

Un site permettant l'évacuation du personnel



Lieu

Une cour ou un parking pour la partie pratique



Validation

Délivrance d'une Attestation de formation ESI (Equipier de seconde intervention)



BTP



Industrie



Logistique



Collectivités



Tertiaire

www.ocsformation.fr

Incendie - Équipier de 2^{ème} intervention (ESI)

Débutant et/ou confirmé
Santé et sécurité au travail



www.ocsa-formation.fr

PROGRAMME

Le feu

- La combustion et la propagation du feu
- Mode et procédé d'extinction
- Les différentes classes du feu

Les moyens de seconde intervention

- Les moyens de secours de votre établissement
- Les moyens de détection
- Les emplacements de secours dans l'établissement
- Les consignes
- Les techniques d'évacuation
 - Rôle et mission des ESI
 - Rôle et mission des Guides-files et serres files
- Organisation de la sécurité
 - L'alarme
 - L'alerte et l'intervention
 - La mise en sécurité du personnel

La mise en pratique

- Reconnaissance des moyens de secours
- Reconnaissance des équipements de sécurité
- Evaluation des risques potentiels
- Entretien et vérification élémentaires des installations

Contexte de la formation

« Chaque année, les incendies en milieu professionnel font des victimes. Ces sinistres sont également dramatiques sur le plan économique : bien souvent, l'entreprise disparaît. La lutte contre l'incendie nécessite d'agir le plus en amont possible au moment de la conception et de l'implantation des locaux. L'employeur doit également mettre en place des mesures de prévention destinées en priorité à protéger ses salariés. » (Source INRS)

Selon l'article L.230-2 du code du travail, c'est au chef d'établissement de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les employés présents dans son établissement.

Cette consigne indique le matériel d'extinction et de

secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

Obligations réglementaires

Code du travail - Art. R 4227-39 du code du travail : « les chefs d'entreprises doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout début d'incendie puisse être rapidement et effectivement combattu. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu tous les six mois. »

Validité

Il est conseillé de réaliser des séances d'entraînement pratique au moins tous les ans.

Plus value d'OCSA Formation

Nos formations sont dispensées par des formateurs qui allient compétences techniques et pédagogiques.

Nos formations sont réalisées :

- au plus près des stagiaires, en partant de leur expérience et en tenant compte de leurs besoins,
- dans l'entreprise ou sur site extérieur selon les besoins de l'employeur,
- une expertise de 12 ans sur la France entière,
- les formateurs sont issus des métiers dont ils dispensent les formations.

Un site internet avec **service +** est un espace virtuel, dédié aux entreprises, pour archiver les formalités administratives liées à la formation.

Formations optionnelles

- **Équipier de 1ère Intervention**
- **Guide fil Serre fil**
- **RIA**
- **PRAP**
- **Gestes et postures**
- **Réalisation du document unique**

OCSA FORMATION TOULOUSE

6 rue Sirven
31100 TOULOUSE
05 34 66 47 26
contact@ocsa-formation.fr

OCSA FORMATION MONTPELLIER

429 rue de l'Industrie - Maison de l'entreprise
34000 MONTPELLIER
04 67 06 20 46
contact@ocsa-montpellier.fr

www.ocsa-formation.fr